

Journée de discussion sur la FGA

21 novembre 2019

Centre Saint-Pierre, salle Fernand-Daoust, Montréal

8 h 30 – 17 h 00

L'ICÉA convie les organisations et les personnes actives en formation générale des adultes (FGA) à une journée de discussion sur la FGA. Cette journée se déroulera en deux temps. En matinée, les participantes et les participants seront invités à **définir les sujets que devrait aborder un forum sur la FGA que prépare l'ICÉA**. En après-midi seront discutés **les effets sur la FGA du projet de loi 40**, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires (projet de loi 40).

Le nombre de places est limité : 60 personnes.

Séance 1 – 9 h 00 à 12 h 00

Définir les sujets que devrait aborder un forum sur la FGA en cours d'organisation

En février 2015, l'ICÉA organisa un forum sur la FGA. Cet événement, intitulé Convergences pour la FGA, permit aux participantes et aux participants de partager des constats et des défis concernant la situation de la FGA. L'ICÉA souhaite tenir une seconde édition de Convergences pour la FGA. Dans le cadre des préparations de cet événement, l'activité du 21 novembre aura pour but de définir des sujets que devrait aborder cette seconde édition de Convergences pour la FGA. Au terme de cette activité, l'ICÉA réunira ses partenaires de la FGA pour définir le cadre de Convergence pour la FGA.

Séance 2 – 13 h 00 à 17 h 00

Les effets sur la formation générale des adultes du projet de loi 40, Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique relativement à l’organisation et à la gouvernance scolaires (projet de loi 40).

Le projet de loi 40 modifie en profondeur la gouvernance des commissions scolaires. Les centres d’éducation des adultes, qui offrent les services éducatifs de la formation générale des adultes (FGA), sont, à ce jour, sous la gouverne des commissions scolaires. Les changements proposés en matière de gouvernance scolaire auront certainement des impacts sur ces centres.

En date du 21 novembre 2019, la commission parlementaire sur ce projet de loi aura terminé ses travaux. Nous inviterons les membres et des partenaires de l’ICÉA actifs en FGA à venir nous partager leur analyse des effets de ce projet de loi sur les centres d’éducation des adultes. Notre activité du 21 novembre sera aussi l’occasion d’échanger sur les suites à donner à ce projet de loi. Si celui-ci est adopté, d’ici le 21 novembre, nous aurons l’occasion de discuter de sa mise en œuvre. Si, à cette date, il n’est pas encore adopté, nous pourrons échanger sur des actions à poser, d’ici son adoption.

DÉROULEMENT DÉTAILLÉ DES ACTIVITÉS DE LA JOURNÉE DE DISCUSSION SUR LA FGA DU 21 NOVEMBRE 2019

Séance 1 – 9 h 00 à 12 h 00

Définir les sujets que devrait aborder un forum sur la FGA en cours d'organisation

Le but de cette séance est de contribuer à définir les sujets qui seront abordés lors d'un forum sur la FGA en cours d'organisation par l'ICÉA. L'activité se déroulera en trois temps :

- 1) **Échanges en petits groupes discussion** : identifier des sujets prioritaires qui devraient être discutés lors du forum sur la FGA. Chacun des 5 groupes de discussion aura à sélectionner 3 sujets. Au terme de la discussion, 15 sujets prioritaires auront été identifiés.
- 2) **Réflexion individuelle** : parmi les 15 sujets sélectionnés, les participantes et les participants seront invités, sur une base individuelle, à sélectionner 3 sujets qui, à leurs yeux, leur sont prioritaires.
- 3) **Discussion en plénière** : les participantes et les participants auront l'occasion de commenter le résultat de la priorisation des sujets.

Suivi de l'activité

Sur la base des résultats de cette activité, l'ICÉA réunira ses partenaires de la FGA dans le but de définir le cadre du forum en cours d'organisation.

Séance 2 – 13 h 00 à 17 h 00

Les effets sur la formation générale des adultes du projet de loi 40, Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique relativement à l’organisation et à la gouvernance scolaires (projet de loi 40).

Le but de cette activité est d’offrir aux organisations et aux personnes actives en FGA l’occasion de partager leur analyse de l’effet du projet de loi 40 sur la gouvernance des centres d’éducation des adultes. L’activité se déroulera en deux temps :

- 1) **Panel des membres de l’ICÉA et de partenaires invités** : des représentantes et des représentants des grands réseaux seront invités à faire connaître leur analyse des effets du projet de loi 40 sur la gouvernance des centres d’éducation des adultes. Les présentations seront suivies d’un échange en plénière.
- 2) **Panel des populations étudiantes** : des représentantes et des représentants d’organismes et d’organisations œuvrant auprès de populations d’étudiantes et d’étudiants en FGA seront invités à faire connaître leur analyse de l’effet du projet de loi 40 sur les populations qu’elles représentent ou qu’elles desservent.

Suivi de l’activité

Sur la base des considérations exprimées par les panélistes, les participantes et les participants, le conseil d’administration de l’ICÉA définira les messages à formuler et les représentations à effectuer auprès du ministre de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur. Ces représentations seront ajustées selon que le projet de loi sera adopté ou non.